DEMANDE D'AUTORISATION D'ABATTAGE D'ARBRES OU ARRACHAGE DE HAIES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINTE MAXIME

Cette autorisation est exigible en application de l'arrêté municipal n° 242425 portant règlementation de l'abattage et l'arrachage d'arbres et arbustes.

La présente demande et les pièces annexes doivent être :

- Soit adressées par courriel à l'adresse suivante : police-environnement@ste-maxime.fr
- Soit adressées par voie postale à l'adresse suivante : Police Municipale de Sainte Maxime

  Cellule Environnement
  2 Route Jean Corona
  83120 SAINTE MAXIME
- Soit déposées à l'accueil de la Police Municipale de Sainte Maxime – cellule environnement.
- Soit déposées à la Direction du Développement Durable – Mairie Annexe, Place Pasteur.

1 – <u>DEMANDEUR</u>

Madame ☐ Monsieur ☐

Nom :…… **Prénom** : ……..

Coordonnées du demandeur

Adresse :
Numéro, voie, lieu-dit : ……...
……
Code postal : ……
Commune : ……..

Téléphone fixe : …….. **Téléphone mobile :** ……
Courriel : ……

2 – <u>TERRAIN</u>

Adresse du terrain :
Numéro, voie, lieu-dit : ……...
……

Résidence principal ☐ Résidence secondaire ☐

Référence cadastrales (section et numéro) : ……

3 – <u>VOLET PAYSAGER</u>

Motifs de la demande d'abattage :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Essence(s) et nombre d'arbre(s) ou de haie(s) concerné(es) par la demande d'abattage

ESSENCES VÉGÉTALES	NOMBRE D'ARBRE(S) HAIE(S) A ABATTRE

Essence(s) et nombre d'arbre(s) ou haie(s) dont la plantation doit être réalisée

ESSENCES VÉGÉTALES	NOMBRE D'ARBRE(S) HAIE(S) A REPLANTER

4 – ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné, auteur de la présente demande, certifie exacts les renseignements fournis.

Je m'engage à mettre en œuvre l'abattage et les replantations dans la stricte conformité avec la présente demande et les pièces qui y sont annexées.

A : ……., Le …….

Signature :

5 – PIÈCES A JOINDRE

- Un croquis permettant de localiser sur le terrain :
  le ou les arbres, la ou les haies qu'il est projeté d'abattre ou d'arracher -
  le ou les arbres, la ou les haies qu'il est prévu de replanter

- Des photographies permettant d'apprécier l'environnement.

- En cas de demande d'abattage d'arbre malade ou d'arbre dangereux :
  Un bilan phytosanitaire réalisé par un diagnosticien professionnel.

* Attention, avant de procéder au bilan phytosanitaire, déposer le dossier au poste de police municipale pour vérification des documents.

- Si règlement interne spécifique, accord du président de la copropriété.